



L'information juridique du SDI

Décryptage des sujets qui ont marqué votre actualité ce mois-ci

L'expertise de nos juristes pour votre entreprise ! ⚖️

Vous êtes adhérents aux SDI et vous bénéficiez d'un **accompagnement juridique personnalisé**, conçu pour répondre à vos besoins et défendre vos intérêts.

Le SDI met à votre disposition **une équipe de juristes experts**, entièrement dédiée à l'écoute et à la résolution des difficultés que **vous**, adhérents, pouvez rencontrer dans la gestion de votre entreprise.

Prévention, information, intervention : notre service juridique recueille vos problématiques, vous conseille de manière individualisée et vous accompagne à chaque étape de la résolution de vos litiges.

Parce que vous êtes au cœur de nos priorités, **l'information juridique du SDI** met l'accent sur les sujets qui impactent directement **votre activité d'adhérent** et le quotidien de **votre entreprise**.

Le SDI est à vos côtés pour que vous ne soyez pas seul !

L'actualité juridique du mois



Recouvrement de petites créances : la Cour de cassation clarifie la procédure d'injonction de payer !

Tout savoir sur la nouvelle procédure

[Lire l'article complet](#)

Nos juristes vous informent :



Le contrat de travail à durée déterminée

Tout savoir sur ce type
de contrat



Protéger votre entreprise

Les 5 clauses à examiner
avant de signer un contrat



Contestation d'une déclaration par le mandataire judiciaire

Quels sont les recours ?



Attention aux pratiques trompeuses de certaines sociétés !

Alerte sur ces pratiques

Découvrez notre vidéo juridique du mois :

A promotional graphic for a video. It features a woman with long brown hair, wearing a white turtleneck, with her arms crossed. The background is blue with faint legal text and a yellow gavel icon. A red play button is centered over the text.

La rupture conventionnelle :
Un outil gagnant pour les TPE !

SDI

www.sdi-pme.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

*Si vous ne souhaitez plus recevoir des emails de notre part,
vous pouvez vous désinscrire en suivant ce lien : [se désinscrire](#)*